

Annexe au chiffre 2, description des modules: assignement des certificats de compétence des modules partiels aux modules obligatoires à choix du 25.09.2013

Module obligatoire à choix (domaine professionnel)	Hématologie et hémostase	Immunohématologie et médecine transfusionnelle	Chimie clinique et immunologie clinique	Microbiologie	Histotechnique.
Certificats de compétences obligatoires dans le module obligatoire à choix choisi	2.1.1. 2.1.2. 2.1.5. (anémies)	2.2.1. 2.2.2. (sans la sérologie des donneurs) 2.2.3.	2.3.1.	2.4.1. 2.4.3. 2.4.4.	Certificat de compétences dans tous les modules partiels
Autres certificats de compétences obligatoires du module obligatoire à choix choisi, si <u>aucun certificat de compétences d'un autre module obligatoire à choix</u> n'est fourni	2.1.3. 2.1.4. 2.1.5. (malaria)	2.2.2. (sérologie des donneurs) 2.2.4.	<u>Variante 1 :</u> 2.3.2. 2.3.4. 2.3.5. 2.3.7. 2.3.8. 2.3.9. 2.3.10. ainsi que 2.3.3. ou 2.3.6. <u>Variante 2:</u> 2.3.3. 2.3.6. ainsi qu'au moins 5 certificats de compétences des modules restants	2.4.2.	

<p>Autres certificats de compétences obligatoires du module obligatoire à choix choisi, au cas où des certificats de compétences d'un autre module obligatoire à choix sont fournis.</p>	<p>2.1.3. ou 2.1.4.</p>	<p>Pas d'autres certificats de compétences</p>	<p>Il faut choisir au moins 5 certificats de compétences parmi : 2.3.2. 2.3.4. 2.3.5. 2.3.7. 2.3.8. 2.3.9. 2.3.10. ainsi que 2.3.3. ou 2.3.6.</p>	<p>Pas d'autres certificats de compétences</p>	
<p>Compléments avec des certificats de compétences d'un autre module obligatoire à choix Les modules partiels / certificats de compétences sont à définir avec le prestataire de la formation.</p> <p>Les modules partiels / certificats de compétences ne sont proposés qu'en cas de participation suffisante.</p>	<p>Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 40 heures de formation recommandées au total</p>	<p>Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 50 heures de formation recommandées au total au total</p>	<p>Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 45 heures de formation recommandées au total s au total</p>	<p>Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 40 heures de formation recommandées au total au total</p>	